



Direction de la Coopération et de la Communication

Communiqué de presse

Maroc Numéric 2013 : M. AMARA appelle à activer l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour le développement du secteur des TIC.

M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, a présidé, le mercredi 10 juillet 2013, la réunion de suivi PMO (Project Management Office) de la mise en œuvre des mesures de la stratégie Maroc Numeric 2013 (MN2013).

La réunion, à laquelle ont pris part les responsables du Ministère, de l'ANPME et de l'ANRT, a été l'occasion de passer en revue et de débattre de l'état d'avancement des projets par priorité de la stratégie MN2013.

Ainsi, et dans le cadre de la priorité stratégique « Productivité de la PME », le programme Moussanada TI visant à accélérer l'usage des technologies de l'information par les PME et dont la contribution de l'Etat est passée de 60 % à 70%, plafonnée à 400.000DH, à partir de février 2013, a permis d'accompagner plus de 266 PME. Autre programme, autres réalisations : « Infitah », qui s'est donné pour ambition de sensibiliser les TPE aux technologies de l'information, a enregistré 3300 bénéficiaires avec la révision à la hausse de la contribution de l'Etat dans la subvention du pack Infitah de 30%, plafonnée à 1500 DH, à 50%, plafonnée à 2500 DH. Une attention particulière a été également portée sur le projet « Rawaj TI ». Il s'agira, pour ce chantier, de revoir le modèle de déploiement et de lancer un projet pilote pour 1000 commerçants. Enfin, le projet « Dématérialisation des documents commerciaux » connaîtra le démarrage de sa phase pilote en septembre 2013, avec 30 PME fournisseurs de l'OCP.

S'agissant des projets inscrits dans le cadre de la priorité stratégique « Transformation sociale », qui visent à rendre accessible aux citoyens l'Internet Haut Débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance, M. Abdelkader Amara s'est réjoui des résultats obtenus au terme de la 4ème édition du programme « Injaz » qui a enregistré environ 24.000 étudiants bénéficiaires. A ce titre, M. Le Ministre a demandé d'entamer les travaux de préparation de la prochaine édition en étudiant la possibilité d'améliorer et de diversifier l'offre « Injaz ». Le programme « Génie », quant à lui, a permis l'équipement de 2957 établissements, la mise en place du Portail TICE www.taalimtice.ma pour la diffusion des ressources numériques et la formation d'environ 150.000 enseignants. De même, le programme Nafid@, destiné à l'équipement des enseignants en ordinateurs et connexions Internet à prix subventionné, a pu profiter à 150.000 bénéficiaires.



Direction de la Coopération et de la Communication

M. Abdelkader AMARA a, par ailleurs, salué les réalisations de la priorité stratégique « Services publics orientés usagers ». Il est à rappeler que cet ambitieux chantier s'est attelé, depuis son lancement, à rapprocher l'administration des besoins de l'utilisateur en termes d'efficacité, de qualité et de transparence à travers le programme e-gouvernement. Ce dernier a connu la tenue de 11 sessions du Comité Interministériel e-gouvernement (CIGOV) entre le 22 février 2010 et le 07 juin 2013 et l'élargissement du CIGOV à tous les Ministères conformément aux résolutions du dernier Conseil National des Technologies de l'Information (CNTI), tenu sous la présidence du Chef de Gouvernement.

Concernant la priorité stratégique « Industrie des TI » ayant pour but de développer la filière TI locale, le fonds d'investissement « Maroc Numeric Fund » a reçu 169 demandes de financement dont 8 investissements finalisés. Citons également le Technopark de Rabat qui a ouvert ses portes en juillet 2012 et qui a permis d'accueillir 35 entreprises dont 14 Start-up. Sur le plan de l'offshoring, l'offre marocaine s'est enrichie par l'inauguration par Sa Majesté le Roi de Oujda shore, en juin dernier.

Pour ce qui est des deux mesures d'accompagnement « Capital Humain » et « Confiance Numérique » qui ont respectivement pour but de constituer un capital humain en phase avec les besoins du secteur TI et d'instaurer les conditions pour susciter la confiance des citoyens et des entreprises en l'économie numérique, il convient de citer la rédaction du code numérique pour mettre à niveau et renforcer le cadre législatif et l'adoption d'un certain nombre de textes, dont notamment la loi 53-05 relative à l'échange électronique des données juridiques et ses textes d'application, la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et ses textes d'application, la loi 31-08 relative à la protection du consommateur, qui inclut des dispositions relatives à la vente en ligne, et l'adoption par le Conseil de gouvernement, en juin 2013, du projet de loi n°46-13 approuvant la Convention 108 de l'UE relative à la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

Au terme de la réunion, M. le Ministre a appelé les parties prenantes à maintenir le même engagement et la même mobilisation pour poursuivre avec dynamisme les efforts déployés et réaliser ainsi l'ambition commune de positionner notre pays comme un hub technologique régional et faire du secteur des TIC un des piliers de l'économie nationale. Il a réitéré, à ce titre, sa volonté déterminée d'engager un nouveau mouvement pour l'évolution de ce chantier, appelant à entamer, dans les meilleurs délais, les travaux d'évaluation de la stratégie MN13 et d'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour le développement du secteur.